

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 2 FÉVRIER 2021**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, deuxième jour du mois de février deux mille vingt-et-un, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance du comité administratif est enregistrée et se tient sans public. Les membres du comité administratif y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

En visioconférence : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs en visioconférence : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes : En visioconférence Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim et en personne, Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1985-02-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Heure de tenue des séances du conseil de la MRC.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1986-02-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} décembre 2020, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

A.1 Règlement 1948

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1948 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise, à même la zone I-1401, les usages « vente en gros » de la classe 9 du groupe commerce et service. Cette zone est située sur la rue Pierre-Caisse, entre le chemin du Grand-Bernier Nord et le boulevard Industriel.

A.2 Règlement 1952

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1952 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement exige, dans la zone H-1245, des mesures d'atténuation du bruit applicables aux bâtiments principaux situés dans un corridor de bruit autoroutier. Cette zone est située sur la rue Champlain, entre la rue MacDonald et l'autoroute 35.

A.3 Règlement 1953

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1953 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie le règlement relatif aux demandes de démolition et s'applique à l'ensemble des bâtiments principaux du territoire de la ville.

A.4 Résolution PPCMOI-2020-4841

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation de la résolution PPCMOI-2020-4841 adoptée par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition de ladite résolution ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Cette résolution accorde, entre autres, pour l'immeuble constitué des lots 3 423 685, 3 423 686, 3 423 687, 3 423 688 du cadastre du Québec et situés sur la rue Champlain (entre le pont marchand et la rue MacDonald), l'autorisation de construire trois (3) bâtiments principaux de quatre (4) étages pour un maximum de 16 logements par bâtiment.

1.2 Urbanisme - Divers

A) CCA - Représentant des citoyens

Le directeur général soumet que lors de la séance ordinaire du 10 mars 2021, les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérineront une résolution visant la nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA). À cet effet, il est procédé devant caméra et témoin présent, au tirage d'une municipalité qui choisira un citoyen de sa municipalité pour siéger au sein du comité consultatif agricole. Le préfet pige la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 PAU/PME et AERAM

2.1.1 Rescision de résolutions - Prêts AERAM

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 1981-12-20, 1982-12-20 et 1983-12-20 ont été adoptées par les membres du comité administratif le 1^{er} décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les prêts octroyés ont dû être modifiés pour répondre aux besoins des emprunteurs;

EN CONSÉQUENCE;

1987-02-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

DE RESCINDER les résolutions 1981-12-20, 1982-12-20 et 1983-12-20 adoptées par le comité administratif le 1^{er} décembre 2020 compte tenu que ces dossiers ont été modifiés et octroyés à nouveau par le conseil de la MRC.

ADOPTÉE

2.1.2 Octroi de prêts

Aucun dossier n'a été déposé pour la présente séance.

2.2 FRR - Priorités d'intervention 2021-2022

Les membres du comité administratif recommandent de reconduire les priorités d'intervention établies pour le Fonds régions et ruralité (FRR). Aucune modification n'a été apportée suite à la version 2020 adoptée par le conseil.

2.3 Demande de désignation de Zone innovante du Haut-Richelieu en sécurité publique et civile

Le directeur général confirme le dépôt de la demande de désignation de Zone innovante en sécurité publique et civile du Haut-Richelieu intervenue auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Révision des PGMR - Délai d'adoption

Il est mentionné qu'une démarche provinciale intervient de la part des organismes municipaux afin que le MELCC porte le délai de révision des Plan de gestion des matières résiduelles à 7 ans au lieu de 5 ans, ce qui minimiserait les coûts pour ces travaux, compte tenu que des modifications sont toujours possibles. M. Alain Laplante mentionne qu'il n'a pas assez d'informations relativement à ce dossier.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 février prochain.

4.1.2 Table de concertation des aînés du Haut-Richelieu (TCAHR) - Demande d'aide financière

Les membres du comité administratif souhaitent obtenir de plus amples informations quant à la distribution des 70 000 exemplaires du Bottin de ressources à être imprimés et destinés aux aînés du Haut-Richelieu. Quelques réticences sont soulevées relativement à l'impression papier de cet outil, même s'il s'adresse à une clientèle plus âgée qui pourrait ne pas être à l'aise avec les instruments numériques. Ce dossier est reporté pour discussion avec l'ensemble des membres du conseil.

4.1.3 Piscine régionale à Venise-en-Québec - Rescision de résolution

Les membres du comité administratif recommandent la rescision de la résolution 15828-20 entérinée le 21 février 2020 puisque la subvention du gouvernement du Québec a été refusée et que le projet ne sera pas réalisé. En conséquence, la somme de 200 000\$ sera réintégré à l'enveloppe réservée à la ruralité.

4.2 Divers

4.2.1 Demandes d'appui

A) Sûreté du Québec - Patrouille nautique

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la municipalité de Gracefield afin que la Sûreté du Québec augmente la patrouille nautique sur l'ensemble du territoire québécois.

B) Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Stationnement écoresponsable

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les demandes de subvention de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois pour la réalisation d'un stationnement écoresponsable incluant un pôle de mobilité durable dans le cadre du programme d'Aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains de la Fédération canadienne des municipalités et auprès du ministère des Transports du Québec.

C) MRC d'Antoine-Labelle - Vente pour défaut de paiement de taxes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC d'Antoine-Labelle auprès du gouvernement afin que les modalités législatives de vente pour défaut de paiement de taxes dues à la pandémie, tant au niveau de la procédure que de la prescription, soient facilitantes pour les MRC et municipalités.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Rivière du Sud, branche 38 - Municipalité de Saint-Sébastien - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 38 de la Rivière du Sud, à savoir : 9316-8631 Québec inc. 1 448,69\$; Frais d'administration 1,14\$ pour un total de 1 449,83\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.2 Rivière du Sud, branches 75A et 75B - Municipalités de Noyan et Saint-Georges-de-Clarenceville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 75A et 75B de la rivière du Sud, à savoir : 9316-8631 Québec inc. 1 072,72\$ pour un total de 1 072,72\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.3 Cours d'eau Petite Décharge - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Petite Décharge, à savoir : Cèdres en gros 2 483,46\$; Pépinière Jacques-Cartier inc. 1 338,30\$; Pépinière Dominique Savio Ltée 323,48\$; F2 Entretien 4 989,92\$; Pépinière Brown inc. 97,66\$; Claude Houle 22,98\$; Frais d'administration 44,10\$ pour un total de 9 299,90\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.4 Rivière des Iroquois, branche 4 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 4 de la rivière des Iroquois, à savoir : Ferme Guyon Ltée 24,13\$; F2 entretien 333,42\$; Frais d'administration 1,03\$ pour un total de 358,58\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.5 Ruisseau Hazen, branche 39 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 39 du ruisseau Hazen, à savoir : ALPG consultants inc. (19-083-033) 6 862,85\$; SEAO médias 3,95\$; Inter Clôtures Strucura 6 282,23\$; Excavation JRD 47 306,46\$; ALPG consultants inc. 1 931,58\$; Excavation JRD 2 492,89\$; Frais d'administration 914,51\$ pour un total de 65 794,47\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

CAPV2021-02-02

5.6 Décharge des Vingt, branches 12, 15 et 16 - Municipalité de Saint-Alexandre et Sainte-Anne-de-Sabrevois - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 12, 15 et 16 du cours d'eau Décharge des Vingt, à savoir : 9316-8631 Québec inc. 2 549,57\$; Frais d'administration 2,01\$ pour un total de 2 551,58\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

6.0 VARIA

6.1 Tenue de l'heure de séances du conseil de la MRC

Des discussions interviennent relativement aux avantages de devancer à 18h00 la tenue des séances régulières du conseil de la MRC au lieu de 19h30. Ce dossier sera discuté avec l'ensemble des membres du conseil.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1988-02-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert, Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 2 février 2021.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier